



**Villemur-sur-Tarn**

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## PLAN LOCAL D'URBANISME Projet de révision allégée n°3 du PLU

Par arrêté municipal n°2018/CG/00227 en date du 27 novembre 2018, Monsieur le Maire de la Commune de Villemur-sur-Tarn a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Villemur-sur-Tarn.

Cette modification est mise en œuvre en vue :

- d'augmenter la zone AH du PLU  
(Extension de l'Hôtel Restaurant l'Alcôve situé chemin des Placettes).

A cet effet, Madame Bénédicte BISSONNET, Ingénieur Géomètre Topographe a été désignée par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulouse comme Commissaire Enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie du :

**Mercredi 19 décembre 2018 inclus au Vendredi 18 janvier 2019 inclus, soit 31 jours.**

Le Commissaire-Enquêteur recevra en Mairie :

- Le 19 décembre 2018 de 9 h à 12 h ;
- Le 08 janvier 2019 de 9 h à 12 h ;
- Le 18 janvier 2019 de 13h30 à 16h30 ;

Les pièces du dossier relatif à la révision allégée n°3 ainsi qu'un registre d'enquête seront mis à disposition du public, pendant la durée de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit :

- Lundi – Mardi - Mercredi - Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- Jeudi de 9h00 à 12h00

Le dossier d'enquête pourra également être consulté pendant la durée de l'enquête publique, sur le site internet de la mairie de Villemur-sur-Tarn : [www.mairie-villemur-sur-tarn.fr](http://www.mairie-villemur-sur-tarn.fr).

Ce dossier inclut notamment les avis écrits des Personnes Publiques Associées (PPA) parmi lesquelles l'avis de l'autorité environnementale (MRAe).

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de révision allégée pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie, ou adressées par écrit au Commissaire-Enquêteur en Mairie (Place Charles Ourgaut – 31340 Villemur-sur-Tarn) ou par courriel : [contact@mairie-villemur-sur-tarn.fr](mailto:contact@mairie-villemur-sur-tarn.fr).

Les personnes intéressées par le dossier d'enquête pourront en obtenir communication à leur demande et à leurs frais. Pour de plus amples renseignements, elles pourront prendre attache auprès de Monsieur Marc LANDIE (Directeur Général des Services) ou du service urbanisme, en Mairie de Villemur.

Le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur transmis au Maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête seront tenus à la disposition du public à la Mairie.

Le Maire, Jean-Marc Dumoulin